



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-038 / 8-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

**OBJET : CADRE DE VIE /ENVIRONNEMENT : Entretien de la forêt communale -
Approbation de l'aménagement forestier 2017-2036**

Rapporteur : Christian Leblanc

EXPOSE : Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2017-2036 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 41,8955 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Voiron peut approuver cet aménagement forestier sans pour autant que cette démarche lie contractuellement la Commune à l'ONF

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de vie du 30 mars 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé proposé par l'ONF.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT